

VOITURE Dès septembre prochain, plus besoin d'aller obligatoirement au Service des automobiles de Sion pour passer son examen de conduite.

Feu vert pour un passage de permis décentralisé



Le centre routier de Saint-Maurice accueillera les élèves conducteurs bas-valaisans qui le désirent. Car le choix du site est laissé libre.

GILLES BERREAU

Les examens de conduite pour les voitures seront décentralisés cet automne, a annoncé hier matin l'Etat du Valais. En effet, dès septembre prochain, vous pourrez passer votre examen de conduite ailleurs qu'à Sion. Le centre routier de Saint-Maurice et des locaux loués à Gamsen vous accueilleront.

Le Département de la sécurité, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI) a décidé de décentraliser les examens de conduite pour les voitures automobiles (cat. B). Pour le Bas-Valais, le nouveau Centre routier de Saint-Maurice servira de point de départ des examens. Pour le Valais central, ils seront maintenant à Sion. Et pour le Haut-

Valais, des locaux seront loués à Gamsen (Alte Landstrasse 1) par le Service de la circulation routière et de la navigation (SCN). Dans le Haut-Valais, les élèves conducteurs passeront leur examen dans le trafic d'agglomération de Brigue-Glis et Naters.

Où vous voulez

Jusqu'à présent les examens de conduite pratiques pour l'obtention du permis catégorie B (voitures automobiles) devaient obligatoirement être passés à Sion. Avec l'évolution de la circulation dans le canton et l'ouverture du nouveau Centre de contrôle des véhicules à Saint-Maurice, la question

d'une décentralisation de ces examens est devenue d'actualité. L'acceptation à une large majorité par le Grand Conseil d'un postulat allant dans ce sens a confirmé qu'il s'agissait aussi d'un souhait de la population. «Avec l'ouverture du centre routier de Saint-Maurice, nous n'avions aucune raison de refuser cette facilité aux Chablaisiens», note Esther Waeber-Kalbermatten. La cheffe du DSSI a précisé hier à Sion que cette décentralisation n'entraînera pas de surcoût pour le canton. On ajoutera que pour les élèves conducteurs, cette innovation va leur faciliter la vie et peut-être réduire quelque peu la facture – déjà assez élevée – du permis de conduire.

Les candidats seront libres de choisir le site qui a leur préférence. Les examens pratiques des autres catégories (motos, poids lourds et bus, courses de contrôle, etc.) auront lieu à l'endroit habituel à Saint-Maurice, Sion et Viège.

Viège écartée

Pierre-Joseph Udry, chef du SCN, a évalué, avec les associations de moniteurs de conduite, les possibilités offertes dans les trois régions du canton. Avec l'ouverture du nouveau cen-

tre de Saint-Maurice, le SCN possède une infrastructure idéale pour y effectuer tous les examens pratiques. Il n'y aura aucun changement pour les examens de conduite dans le centre du canton, qui partiront comme actuellement de Sion. Pour le Haut-Valais, l'analyse effectuée par le SCN a démontré que Gamsen était l'endroit idéal pour débiter les examens pour voitures automobiles (catégorie B). Des locaux seront loués par le SCN. Quant à la ville de Viège, elle n'offrirait pas des conditions de trafic assez fluides.

En attendant l'A9

Cette décentralisation sera soigneusement suivie par le SCN durant toute une année afin de garantir la qualité des examens. Un bilan sera établi et les adaptations nécessaires seront apportées, a indiqué le canton.

Notons que jusqu'à ce que l'avancement de l'autoroute dans le Haut-Valais permette de tester les entrées et sorties sur ces voies rapides, les candidats qui souhaitent passer leur examen depuis Gamsen devront présenter une attestation de formation de conduite sur l'autoroute, établie par un moniteur d'auto-école reconnue par le canton. ●

